Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_31-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2021 F 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 juillet 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 29 juin 2021 s'est réuni le lundi 5 juillet 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés CILLIERES Charles, CARDOIT Patrick, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, TARASCON Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARDOIT Patrick à ROQUES Loréline, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude à MILHAC Michel, de TARASCON Anne-Laure à MARTIN Dominique, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à CARUHEL Maud, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

F.31
Transfert de propriété immeuble 2 rue des Clairs Logis, cadastré section EM n° 11

Monsieur MILHAC informe le Conseil Municipal que la commune a consenti en date du 08 juillet 1959 un contrat de location-vente pour une durée de 20 ans au profit de Monsieur et Madame ELMI Nello pour une maison sise 2 rue des Clairs Logis et cadastrée section EM n° 11.

Ce contrat a commencé le 1er août 1959 pour se terminer le 31 juillet 1979.

La trésorerie de Marmande a délivré une attestation stipulant que Monsieur et Madame ELMI Nello ne sont redevables d'aucune somme.

Aujourd'hui, les héritiers des époux ELMI demandent que le transfert de propriété soit régularisé car il n'a jamais fait l'objet d'une publicité foncière.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_31-DE

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Donne pouvoir pour constater la quittance du prix au vu de l'attestation délivrée par la trésorerie de Marmande

Autorise le transfert de propriété au bénéfice des époux ELMI

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint en charge de la Politique d'attractivité territoriale et patrimoniale, chacun avec faculté de substituer et de déléguer ce pouvoir, à signer tous documents à cet effet.

Votants : 32 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 32 - *Contre* : 00 - *Pour* : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 juillet 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE (47) Lot-et-Garonne

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 06/07/2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 08/07/2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE (47) Lot-et-Garonne